

FLASH **VILLEMORISSON-SUR-ORGE**

Novembre 2014



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2014 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, M. ANDRETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, M. LE BLANC, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme JOLY, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. CARDOUX, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. LOGA (jusqu'à 21h45), Mme BOISSEAU, M. NOVEL, M. BUATOIS.

Représentés : Mme DOUARIN, pouvoir à M. CHOLLEY, Mme YOUNSI, pouvoir à M. MERCIER, M. EPRY, pouvoir à M. PILORGET, Mme CADOT, pouvoir à M. NOVEL.

Absent : M. LOGA (à partir de 21h45)

Secrétaire : Mme DABADIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Compte-tenu de l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose de commencer par l'«avis du conseil municipal sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France soumis par le Préfet de Région».

La présentation sera suivie d'un débat entre les conseillers, puis la séance sera ensuite suspendue pour permettre un échange avec le public venu nombreux (une cinquantaine de personnes).

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit l'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France par le Préfet de région. En parallèle à la création de la Métropole du Grand Paris qui interviendra le 1^{er} janvier 2016, la loi prévoit que les intercommunalités à fiscalité propre de grande couronne dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris évoluent à la fin de l'année 2015 et comptent au moins 200 000 habitants sauf exception.

La Communauté du Val d'Orge a demandé par deux courriers restés sans réponse à pouvoir bénéficier de cette dérogation déjà accordée à d'autres.

Le Préfet de Région a adressé le 6 septembre à chaque collectivité le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France. Les conseils municipaux doivent émettre un avis sur ce projet avant le 5 décembre 2014.

Le projet de délibération soumis au vote a été établi en collaboration avec le cabinet d'avocats avec lequel l'Agglomération travaille. Ce dernier conseille d'adopter en termes identiques cette délibération à l'échelle des 10 communes membres.

Le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale a été adressé à tous les conseillers municipaux et est consultable sur Internet (<http://www.ile-de-france.gouv.fr/gdparis/Schema-regional-de-cooperation-intercommunale/La-commission-regionale-de-la-cooperation-intercommunale2/Projet-de-schema-regional-de-la-cooperation-intercommunale>)

L'intégration forcée de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge dans un «Grand Evry» de 530 000 habitants et 48 communes ne respecte pas la liberté des collectivités et ne correspond à aucun bassin de vie. Cette intégration va à l'encontre de la politique de proximité voulue par les communes en éloignant le citoyen du centre de décision.

L'essentiel de la séance

- Avis sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France (Grand Evry).
- Orientations budgétaires 2015.
- Tarifs des services communaux applicables au 1^{er} janvier 2015.

A retenir

- Prochain Conseil municipal : jeudi 18 décembre 2014 - 20h30
- Prochain Conseil communautaire : mercredi 17 décembre 2014 au Trianon (Villemeisson)

Cette fusion n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact sur la fiscalité et n'apportera rien face au Grand Paris de 6,5 millions d'habitants.

La séance a été suspendue de 21h15 à 21h40 afin de débattre avec le public.

ÉMET à l'unanimité, un avis défavorable concernant le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale qui prévoit sur le secteur Centre Essonne Sénart, la création d'un EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne, la Communauté d'Agglomération de Seine Essonne, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, le SAN de Sénart en Essonne, le SAN de Sénart Ville Nouvelle et la commune de Grigny.

SOUTIENT très solennellement la position et la demande des élus de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 10 de la loi du 27 janvier 2014 afin de demeurer une entité à part entière et conserver le périmètre actuel.

ADOpte sans observation le procès-verbal du conseil municipal en date du 18 septembre 2014.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes relatives à la conclusion :

- ✓ d'un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle «Il était une fois... le petit poucet» du 11 octobre au Ludion pour un montant de 4 009 € TTC,
- ✓ d'un contrat relatif à la représentation du spectacle «Concert en trio» par la compagnie «Les Contes du Turpial» le 12 octobre au Ludion pour un montant de 1 500 € TTC,
- ✓ après mise en concurrence, d'un marché public relatif au remplacement de la chaudière gaz de l'école élémentaire Bouton avec la société HELIO ENERGIE pour un montant de 38 736,54 € TTC,
- ✓ après mise en concurrence, d'un marché public relatif à la conception, l'impression et la livraison du journal d'information municipal avec la société GRAINES D'OCTETS, marché à bons de commande avec un montant maximum annuel de 19 200 € TTC,
- ✓ après mise en concurrence, d'un marché public relatif à la maintenance des équipements scéniques du Ludion avec la société SN LEBLANC SCENIQUE pour un montant annuel de 5 040 € TTC,
- ✓ après mise en concurrence, d'un marché public relatif à la maintenance du réseau câblé de télédistribution avec la société ABS CABLE pour un montant de 8 342 € TTC.

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'année 2013.

DÉSIGNE, à l'unanimité, les membres du conseil de développement du Val d'Orge représentant la ville :

- collège des élus : Franco ANDREETTI, Vivianne LE BLANC et Jean David NOVEL,
- collège des institutionnels : collège Blaise Pascal,
- collège des professionnels et des syndicats : société NKM,
- collège des associations cadre de vie et environnement : association Urbanisme et Cadre de Vie à Villemoisson,
- sport, loisir et culture : association Images,
- associations diverses : Les Amis des Anciens,
- personnalité locale : Michel MEYNIEL.

APPROUVE, à l'unanimité, les taux et prestations négociés pour la ville par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire. **DÉCIDE**, d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) pour les agents affiliés à la CNRACL pour les risques (décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 8,50% de la masse salariale assurée.

Présentation du débat d'orientations budgétaires 2015 après présentation en commission finances le 6 novembre 2014.

CONTEXTE GÉNÉRAL : En 2015 les prévisions de croissance et d'inflation sont faibles, de l'ordre de 0,5%. Mais surtout les dotations de l'État vont afficher des baisses sans précédent, baisses progressives jusqu'en 2017 où elles représenteront 240 000 euros de moins, soit environ le coût de six emplois. Aujourd'hui, aucune commune ne sait comment absorber cette diminution de recettes.

Le passage de la semaine scolaire sur 5 jours se traduit par un impact annuel sur les dépenses de garderie périscolaire et de restauration estimées à 80 000 euros minimum, financées partiellement par le fonds d'amorçage temporaire de 33 000 euros.

Les frais de personnel seront en hausse de 2% du fait du GVT mais un effort de réduction va devoir être envisagé sur le nombre d'agents.

La contribution au titre de la loi SRU chute.

L'autofinancement peut donc être légèrement augmenté.

Il n'est pas prévu de transfert supplémentaire à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

En conclusion, la volonté de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition va exiger un effort de réduction sur les dépenses courantes.

En investissement, les opérations d'équipement courant s'élèvent à 198 000 euros.

Les dépenses de travaux de reconstruction du club ados et du gymnase Bouton qui seront engagées début 2015 sont réinscrites avec les recettes correspondant.

Une provision de 210 000 euros est affectée pour le futur CTM.

FONCTIONNEMENT

Le budget devrait atteindre **5 312 000 euros** environ, soit une augmentation de 94 000 euros.

Recettes :

- produit des services chapitre 70 : 742 000 euros

La fréquentation de l'ALSH et du restaurant scolaire sont légèrement en hausse de 18 000 euros estimés.

- travaux en régie chapitre 042 : 30 000 euros

Il s'agit de travaux d'investissement réalisés par les services techniques municipaux et donc ré-imputés (frais de personnel et achats) en investissement.

- impôts et taxes: chapitre 73 : 3 488 000 euros

Les contributions directes sans hausse des taux sont évaluées en hausse de 2% grâce à un élargissement attendu de l'assiette et la revalorisation des bases, soit une hausse de 58 000 euros.

Les droits de mutation seront inscrits au même niveau de 250 000 euros compte tenu du maintien du rythme des transactions immobilières, ce niveau devant être sensiblement dépassé en 2014.

- dotations-subventions-participations chapitre 74 : 907 000 euros

Les dotations de l'État seront inscrites en retrait de 61 000 euros compte tenu de la baisse de 7% annoncée.

Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires est inscrit pour 33 000 euros.

Les subventions de la CAF sont aussi en repli de 7 000 euros.

- autres produits chapitre 75 : 38 000 euros ; stable

- produits exceptionnels chapitre 77 : 2 000 euros ; stable

- atténuation de charges chapitre 13 : 105 000 euros

Inscription de 70 000 euros de remboursement pour maladies et 35 000 euros de remboursement de Contrats Aide à l'Emploi (contrats aidés) en hausse de 25 000 euros.

Dépenses :

chapitre 011 - charges à caractère général

• achats compte 60 : 812 000 euros

Les dépenses de sorties sont en légère baisse.

Les dépenses d'énergie seront ajustées de -40 000 euros compte tenu de la baisse obtenue avec le nouveau contrat gaz et des efforts de surveillance de consommation.

Hors dépenses courantes, reconduite de fournitures, notamment pour les écoles ; le budget de fournitures pour les interventions d'entretien et de réparations courantes réalisées par le ST dans les bâtiments communaux est augmenté de 25 000 euros.

• services extérieurs compte 61 : 316 000 euros

Il s'agit des dépenses de réparation, d'entretien, de maintenance, d'assurance et location sous-traitées qui sont augmentées de 40 000 euros dont 20 000 euros d'élagage bisannuel.

• autres services extérieurs compte 62 : 193 000 euros.

• impôts et charges compte 63 : 14 000 euros ; stable.

• dépenses de personnel chapitre 012 : 2 264 000 euros.

Les dépenses de personnel prennent en compte :

- un GVT en hausse de 2% et les frais dus aux heures supplémentaires des élections.

• autres charges de gestion courante chapitre 65 : 1 203 000 euros

La subvention au CCAS est augmentée de 140 000 euros compte tenu des nouveaux rythmes scolaires et des remplacements pour absence maternité au MAC.

• charges financières chapitre 66 : 52 000 euros

Les frais d'intérêts sont en réduction de 11 000 euros.

• prélèvements et reversements chapitre 014 : 67 000 euros

Ce chapitre est en réduction de 124 000 euros. Cela se décompose en une hausse du FPIC de 26 000 euros et une baisse de la pénalité SRU de 150 000 euros.

En effet la commune n'est plus en situation de carence grâce à ses efforts de construction de logements sociaux et peut imputer la taxation SRU due de 50 000 euros environ sur la dotation faite pour la surcharge foncière de 80 000 euros.

• dotation aux amortissements chapitre 042 : 210 000 € ; en hausse de 33 000 €

• virement à la section d'investissement : chapitre 023 : 170 000 euros

Le prélèvement prévisionnel est réduit de 20 000 euros.

INVESTISSEMENT : 2 192 000 euros

Dépenses (TTC) :

- **dépenses individualisées par programme** : 198 000 euros

Il est prévu le remplacement du minibus et de terminer la mise aux normes handicapés des toilettes de la salle communale. Les autres dépenses sont reconduites.

- **grands programmes**

Les marchés pour les reconstructions du club ados et du gymnase Bouton seront lancés fin 2014 mais notifiés début 2015. Il convient donc de les réinscrire pour 1 477 000 euros en dépenses et le même montant en emprunt qui sera annulé au budget supplémentaire par le reste à réaliser des subventions du département de 568 000 euros et l'autofinancement constitué de 909 000 euros.

Une provision de 210 000 euros est constituée pour le CTM.

- **remboursement d'emprunts**

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 272 000 euros.

- **immobilisations en cours**

Il est inscrit 30 000 euros pour les travaux en régie.

Recettes :

Un nouvel emprunt de 160 000 euros est inscrit en sus des 1 477 000 euros pour les deux gros chantiers.

Le FCTVA s'élève à 45 000 euros et la TLE à 130 000 euros (dont la seconde part de Windsor de 103 000 euros).

L'autofinancement (prélèvement + amortissements) est de 380 000 euros.

ÉQUILIBRE FINANCIER

La durée de remboursement de la dette prévue fin 2014 de 1 548 000 euros, exprimée en années d'autofinancement pour éteindre la dette, reste raisonnable à moins de quatre ans.

PERSPECTIVE

Une réévaluation de l'intérêt d'un contrat régional sera engagée en 2015 pour le CTM et la rénovation du gymnase des Erables.

Après l'avis favorable de la commission finances en date du 6 novembre 2014, **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015.

ADOpte, à la majorité (3 contre : M. NOVEL, Mme CADOT, M. BUATOIS), suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 6 novembre 2014, à compter du 1^{er} janvier 2015, la tarification des services municipaux.

Les coûts des services municipaux sont constitués essentiellement de frais de main-d'œuvre qui évoluent de l'ordre de 2%.

Les tarifs de la restauration scolaire, du conservatoire, de l'étude, du cimetière, de la location de salles sont relevés de 2%.

Les tarifs de l'inscription au club ados et des spectacles sont inchangés.

DÉCIDE, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 1 160 euros pour le voyage de vingt jeunes du collège Blaise Pascal à Bad Schwartau en Allemagne dans le cadre du jumelage.

APPROUVE, à l'unanimité, après l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 4 novembre 2014, la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des compte tenu des nouveaux rythmes scolaires.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention à intervenir entre la ville et l'association Gymnastique Volontaire de Villemoisson pour la reconduction de séances de gymnastique douce à destination des élèves pendant l'accueil périscolaire du temps de midi sur l'année scolaire 2014-2015, pour un montant de 2 602 euros.

FIXE, à l'unanimité, le tarif de la part de gâteau à vendre dans le cadre du Téléthon par le CME à un 1 euro.

APPROUVE, à la majorité (2 abstentions : Mme CARNERO, Mme MORET MIGUET, 1 contre : Mme JOLY), après l'avis favorable de la commission animation en date du 2 octobre 2014, les termes de la charte de la vie associative à intervenir entre la ville et les associations, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite charte avec les associations.



